

**42**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le mercredi 17 février 2010**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le mercredi 17 février 2010

10 h

Prière.

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Rothesay et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 207.)

M. Paulin (Restigouche-la-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Kedgwick, qui appuient l'entente relative à Énergie NB. (Pétition 208.)

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Stanley, de McGivney, de Fredericton, de Williamsburg, de Nashwaak Bridge, de Limekiln, de Juniper et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 209.)

L'hon. M. Keir dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Évaluation de l'incidence sur les tarifs de l'entente modifiée entre le Nouveau-Brunswick et le Québec au sujet d'Énergie NB, Février 2010*.

L'hon. M. Byrne dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, correspondance reçue de Stanley Hartt, président du conseil de Marchés financiers Macquarie Canada ltée, en date du 16 février 2010 et, d'autre part, *Mandat : Mission de Marchés financiers Macquarie Canada*.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. D. Graham, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 18 février 2010 : étude des motions 40 et 41, reprise du débat sur la motion 29 puis reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 24.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme aujourd'hui en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Environnement, du ministère des Gouvernements locaux et du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue à 15 h 2, reprend à 15 h 9 sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2010-2011  
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
<b>MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX</b>	
Services généraux .....	3 507 000
Finances communautaires .....	114 143 000
Gouvernance locale et infrastructure communautaire	787 000
Services régionaux .....	960 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme .....	300 000
Moins : crédits législatifs .....	53 000
<b>Votés .....</b>	<b>119 644 000</b>

**COMPTE DE CAPITAL**

<b>MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX</b>	
Districts de services locaux .....	500 000

**FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX**

<b>AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT</b>	
Gouvernements locaux .....	10 000

---

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Gouvernements locaux .....	10 000

La Chambre adopte ces crédits.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 31	(12 février 2010) ;
réponses aux pétitions 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175	(15 février 2010) ;
réponses aux pétitions 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 184 et 185	(17 février 2010).